



## CDD DE REMPLACEMENT A TEMPS PARTIEL

Par **nathy1924**, le **27/06/2016** à **22:54**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de 20 heures hebdomadaire pour le remplacement d'une salariée en congé maternité (qui travaillait 35 heures ).

Est ce que je peux demander à bénéficier de la durée minimale de 24 heures sur ce contrat? Pour info, quelques taches ont été redistribués à ces anciennes collègues pour que je puisse faire le travail en 4 heures/par jour.

Merci d'avance,

Par **P.M.**, le **28/06/2016** à **07:04**

Bonjour,

Les contrats de remplacement sont ceux qui peuvent faire l'objet de dérogation pour la durée minimale du temps partiel de 24 h mais je ne pense pas que la Jurisprudence ait pu encore traiter le cas particulier que vous évoquez...